

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 5785-CG du 5 juillet 2010 fixant au titre de l'année 2010 la liste des candidats admis au concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie**

NOR : DEVK1018161S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences en qualité d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 14 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010, l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 6 avril 2010 fixant au titre de l'année 2010 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 29 juin 2010,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarés admis au concours spécial de recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ouvert aux titulaires d'une maîtrise de sciences et inscrits sur la liste principale les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

- 1 M. Emmanuel DEMAEL.
- 2 M. Thibaut LAFFINEUR.

Article 2

Sont inscrits sur la liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajoutés à la liste principale, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

- 3 M. Sébastien BOSSAY.
- 4 M. Guillaume MORVAN.
- 5 M. Sylvain PAGEOT.
- 6 M. Julien MARMAIN.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 5 juillet 2010.

Pour le président-directeur général  
de Météo-France et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
Y. FERRY-DELETANG